

## RÈGLEMENT RCA08 210004-3

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 février 2017, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

### **Règlement RCA08 210004-3**

#### **Règlement modifiant le règlement RCA08 210004 sur les certificats d'autorisation et d'occupation**

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 15 février 2017

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement